

Bayonne, le 10 juillet 2023

Communiqué de presse

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour garantir la continuité des soins du territoire Navarre Côte Basque cet été

Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, comme partout en France, le système de santé connaît de fortes tensions dans un contexte de démographie médicale et non médicale très tendu, impactant notamment les services d'urgences mais aussi les maternités. Dans la perspective de la période estivale, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires se mobilisent pour en limiter les effets et accompagner le déploiement de solutions pour assurer l'accès aux soins et garantir la qualité des prises en charge.

Le département des Pyrénées-Atlantiques est un département touristique qui connaît une fréquentation importante, notamment dans les zones littorales du territoire Navarre Côte Basque. Bien que relativement préservé du manque de professionnels médicaux par rapport à d'autres départements, des discontinuités dans le fonctionnement du service d'urgences de la polyclinique de Saint-Jean-de-Luz sont à prévoir au mois d'août 2023.

| Un suivi renforcé permettant d'anticiper les tensions

Pour préparer le surcroît d'activité en raison de la fréquentation touristique et du contexte de tensions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine organise un renforcement du suivi et du pilotage pour la période estivale. La délégation départementale a initié une réunion territoriale dédiée aux urgences et soins programmés, associant tous les acteurs de la santé : établissements de santé, représentants des professionnels de santé libéraux, transporteurs sanitaires, structures médico-sociales, afin d'identifier les leviers mobilisables et les actions pouvant être mutualisées au niveau départemental.

Durant l'été, c'est le centre hospitalier de la côte basque, en tant qu'établissement siège du SAMU, qui a été désigné par l'ARS pour animer la gestion territoriale des lits du territoire Navarre-Côte Basque. L'objectif est de coordonner les compétences, les capacités techniques et les capacités d'hospitalisation dont ne disposent pas tous établissements du territoire et ainsi de mutualiser leurs mobilisations et leurs moyens.

| Des dispositifs de régulation de l'accès direct aux services d'urgences dans les périodes de fortes tensions

Par manque de médecins et de personnel paramédical, il est nécessaire d'adapter l'organisation au sein d'un service d'urgences. Un ensemble de mesures peut être mis en place comme :

- La mutualisation de certaines lignes médicales d'urgentistes,
- L'implication des médecins de l'établissement ou de médecins généralistes au sein des urgences,
- Le soutien à la permanence des soins (interne), par renfort de certains personnels paramédicaux,
- Le travail en coopération entre cliniques, structures médico-sociales et établissements publics.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour assurer le fonctionnement 24h/24 du service d'urgences, une

régulation peut être mise en place pour une période déterminée, la plus circonscrite possible.

Dans le cadre de ce dispositif adapté, l'accueil aux urgences n'est plus assuré de manière classique, mais peut être régulé par l'infirmière d'orientation et d'accueil, en lien avec l'urgentiste présent ou par le Centre 15. Cela pourrait être le cas quelques jours au mois d'août dans le service des urgences de la polyclinique côte Basque Sud à Saint-Jean de Luz.

Dans tous les cas, la prise en charge des urgences vitales restera assurée par les structures mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) 24h/24 et 7j/7 qui se déplace dans le territoire Navarre Côte Basque, sur décision du centre 15.

Pour toutes les situations urgentes, l'ARS rappelle la nécessité d'appeler son médecin traitant en première intention ou le centre 15 avant de se déplacer.

La collaboration des établissements privés du territoire est à ce titre indispensable.

| Des leviers complémentaires pour améliorer l'accès aux soins non-programmés sur le territoire de Saint-Jean de Luz

Pour accueillir les patients relevant des soins non-programmés ¹, des coopérations sont aussi mises en place avec l'appui de la médecine de ville, **une coordination territoriale d'autant plus importante que 10 à 30 % des passages aux urgences sont des urgences relatives qui relèvent de la médecine de ville.**

Ainsi, en réponse à la forte activité des urgences dans le territoire de Saint-Jean de Luz, et particulièrement aux urgences de la Polyclinique Côte Basque Sud (PCBS) dont le planning reste fragile pour le mois d'août, une importante campagne de communication (flyer) a été déployée par la communauté professionnelle territoriale de santé de Hego Lapurdi à destination des mairies, hôtels, camping et offices de tourisme afin de limiter le recours systématique aux urgences par les vacanciers.

| Des mesures d'anticipation pour les trois maternités du territoire Navarre Côte Basque

Chacune des trois maternités du territoire Navarre-Côte Basque ont rédigé des protocoles d'anticipation (Plan rose), sous l'égide de l'ARS et du réseau périnatal de Nouvelle-Aquitaine – RPNA.

Ces protocoles permettent d'accompagner la sécurisation des prises en charge en cas de tensions en ressources humaines mais également, et surtout pour notre territoire, d'anticiper les mesures à prendre en cas massif de parturientes venues d'autres départements de la région dont la continuité des soins ne pourrait être assurée.

(1) Soins non programmés : soins qui ne relèvent pas de l'urgence vitale mais dont la prise en charge ne peut être ni anticipée ni retardée.

AVANT D'ALLER AUX URGENCES

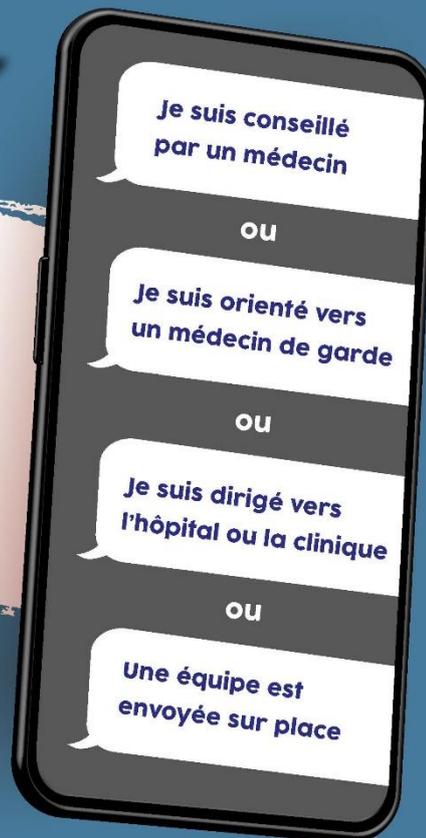
j'appelle le

15

**LA NUIT, LE WEEK-END,
OU EN CAS D'URGENCE,**



**En journée, sauf en cas d'urgence,
je contacte mon médecin traitant.**



Conception Département communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine - Crédit Illustrations: Freepik

FACE À L'URGENCE, AYONS LES BONS RÉFLEXES